

# Le point sur...

## Conférence sur les forêts tropicales : quelles orientations pour les acteurs français ? (Paris, 11-12 janvier 2012)

[www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)



→ Créé en 2002, le Groupe national sur les forêts tropicales (GNFT) rassemble les principaux acteurs concernés – publics, privés, associatifs, universitaires – pour contribuer au développement d'une gestion durable des forêts à l'échelle internationale. Il constitue un lieu d'échange et de concertation pour mener une réflexion sur la politique française et préparer les grandes échéances européennes et internationales.

Le GNFT se réunit tous les trois mois environ sous la présidence de l'ambassadeur délégué à l'environnement. En 2006, le groupe a publié un Livre Blanc. Dans le contexte du Grenelle de l'environnement, son mandat a été renouvelé et élargi pour prendre en compte les forêts tropicales sèches et le thème du changement climatique.

Suite à la conférence, le GNFT est maintenant chargé de superviser l'élaboration d'un nouveau Livre Blanc d'ici deux mois.



Un caméléon en forêt du bassin du Congo.  
©MAEE.

La doctrine française sur les forêts tropicales a fait l'objet d'un premier Livre Blanc préparé par le Groupe national sur les forêts tropicales (GNFT). En 2006, la clôture de l'année internationale des forêts a été un moment privilégié pour **faire le point sur les orientations politiques françaises relatives aux forêts tropicales et débattre des nouveaux enjeux**. Le ministère des Affaires étrangères et européennes a organisé une conférence à cet effet en partenariat avec le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), les ministères français chargés de l'Agriculture, de l'Écologie et de l'Outre-mer, l'Agence française de développement (AFD), le Centre de coopération internationale en recherche agricole pour le développement (CIRAD), le Groupe de recherche et d'échanges technologiques (GRET), l'Association internationale des communes forestières (COFOR International), l'Association technique internationale des bois tropicaux (ATIBT), le Groupement d'intérêt public sur les écosystèmes forestiers (ECOFOR), l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech), l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI) et l'Office national des forêts (ONF).

### Ce qu'il faut savoir

- La conférence des acteurs français sur les forêts tropicales s'est tenue les 11 et 12 janvier derniers au Centre de conférences ministériel du ministère des Affaires étrangères et européennes. Cette conférence était placée sous le haut patronage d'Alain Juppé, ministre d'État, et organisée conjointement avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire (MAAPRAT) et le FFEM, ainsi que de nombreux autres partenaires.
- En clôture de l'année internationale des forêts, la conférence s'inscrivait dans l'engagement de long terme de la France pour la protection des forêts tropicales, renouvelé lors du Grenelle de l'environnement, de la conférence internationale des grands bassins forestiers tropicaux ouverte par le président de la République en mars 2010 et de la récente conférence de Durban sur le climat (décembre 2011).
- La conférence a rassemblé plus de **300 participants représentatifs de tous les acteurs intéressés** – administrations, secteur privé, milieux scientifiques, associations et grands témoins européens et internationaux. Point d'étape pour définir des orientations face aux nouveaux défis, aussi bien en France d'outre-mer que dans les pays tiers, la conférence a permis de faire le point sur un certain nombre de sujets actuels et émergents et de **nourrir l'élaboration d'un nouveau « Livre Blanc sur les forêts tropicales »**, qui constituera une feuille de route pour les acteurs français, notamment à l'approche de Rio+20.

## Conférence sur les forêts tropicales : quelles orientations pour les acteurs français ? (Paris, 11-12 janvier 2012)

[www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)



Antonio Carlos Hummel, directeur général du Service forestier brésilien, s'adresse aux participants de la conférence. © Jonathan Saulnier, MAAPRAT.

### ■ Pourquoi s'intéresser à la protection des forêts tropicales ?

Tout d'abord, parce qu'avec les départements et collectivités d'outre-mer, environ un tiers des forêts françaises sont des forêts tropicales. Ensuite, parce que la France importe des quantités importantes de bois tropicaux et que les forêts tropicales contribuent aux biens publics mondiaux que sont la stabilisation du climat, la conservation de la biodiversité, la sécurité alimentaire et la santé publique. Enfin, parce que les forêts tropicales offrent un potentiel important pour le développement de l'économie verte, la lutte contre la pauvreté et la préservation des modes de vie traditionnels dans les pays partenaires de la coopération au développement.

### ■ Où en est la protection des forêts tropicales ?

L'aménagement et la certification progressent dans les grands massifs forestiers tropicaux même s'il reste beaucoup à accomplir en matière de gestion durable. La déforestation, bien qu'en baisse depuis les années 1990 et partiellement compensée par les reboisements, se poursuit au rythme de 13 millions

d'hectares par an selon le dernier rapport de l'Organisation pour l'agriculture et l'alimentation (FAO). Ces dernières années, la Convention climat a établi un mécanisme REDD+ pour encourager et contribuer à financer la lutte contre la déforestation. En 2010, la conférence de Paris sur les grands bassins forestiers ouverte par le président de la République a permis de mobiliser plus de 4 milliards de dollars pour amorcer ce mécanisme. La Conférence de Nagoya sur la biodiversité (octobre 2010) a défini les objectifs d'Aichi à l'horizon 2020. L'Union européenne a adopté son Règlement bois pour prévenir les importations de bois illégal et négocie des accords de partenariat avec une douzaine de pays forestiers tropicaux.

### ■ Quels thèmes ont été débattus lors de la conférence et seront approfondis dans le futur Livre Blanc ?

- le modèle d'aménagement et de certification de la gestion durable des forêts tropicales de production, ses succès et ses limites en matière de protection de la biodiversité et de bénéfices pour les populations locales ;

- l'investissement dans les forêts tropicales et le financement des externalités environnementales, avec un regard particulier sur le mécanisme REDD+ et les fonds fiduciaires pour les aires protégées ;

- l'essor des demandes énergétiques, alimentaires et minières mondiales dans un contexte d'expansion démographique, de croissance économique et de mondialisation des échanges ;

- les instruments de promotion de la légalité et de la durabilité au travers du commerce international du bois tropical, ainsi que la situation des marchés locaux et la demande des pays émergents ;

- les modèles de conservation et de restauration des forêts tropicales de protection ;

- les enjeux de gouvernance des territoires forestiers, au niveau local – rôle des collectivités territoriales, représentation des populations autochtones – au niveau mondial, avec en point de mire les opportunités offertes par Rio+20 pour remédier à la fragmentation actuelle de la gouvernance internationale des enjeux forestiers.

De manière transversale, la conférence a également traité des priorités en matière d'enseignement supérieur et de recherche ainsi que du rôle croissant des outils de télédétection pour la protection des forêts tropicales.

### → POUR ALLER PLUS LOIN

La conférence sur le site du Fonds français pour l'environnement mondial : [www.ffem.net](http://www.ffem.net)

Les forêts sur le site France Diplomatie :

[www.diplomatie.gouv.fr/fr/enjeux-internationaux/environnement-et-developpement/forets](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/enjeux-internationaux/environnement-et-developpement/forets)

**Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats**

**Direction des biens publics mondiaux**

Cyril Loisel - [cyril.loisel@diplomatie.gouv.fr](mailto:cyril.loisel@diplomatie.gouv.fr)

27, rue de la Convention, CS 91533, 75732 Paris cedex 15

[www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)

